

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5620>



Stage "AESH " reporté au 31 janvier.

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Infos - Stages syndicaux - Stages syndicaux des années passées -



Publication date: mercredi 10 octobre 2018

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

En raison de difficultés avec les délais d'inscription, le SNES 58 a décidé de repousser ce stage au jeudi 31 janvier. Tous les collègues inscrits qui se sont fait connaître ont été contactés pour changer leur demande d'autorisation d'absence.

[Voir l'article consacré au 31 janvier](#)

22 novembre 2018 à Nevers à partir de 9h00

Le SNES-FSU58 vous invite à une journée de stage où vous serez obligatoirement libérés de votre service sans obligation de rattrapage ni perte de salaire.

Les AESH comme d'autres catégories de personnels au statut précaire, sont souvent soumis à des pressions hiérarchiques dans le cadre de leur travail. Ses pressions sont rendues possible par une absence de connaissance des droits et obligations de personnels AESH.

Chaque année, les sections du SNES-FSU interviennent pour renseigner et soutenir des AESH. Le SNES-FSU intervient aussi avec le SNUIPP-FSU en CHSCT sur leur conditions de travail et en commission consultative paritaire ou en CTA pour faire entendre les problèmes que rencontre les AESH.

Pour mieux informer les AESH, le SNES-FSU 58 a décidé d'organiser un stage à destination des AESH qui sera animé par Isabelle Cheviet, responsable académique du SNES-FSU en charge des AESH.

Ce stage est ouvert au AESH et plus largement à tous les collègues qui travaillant avec des AESH veulent se former pour pouvoir les renseigner.

N'hésitez donc pas à venir à plusieurs d'un même établissement !

STAGE
Comment créer du collectif ?
29 NOVEMBRE à Nevers
Bourse du Travail, 2 Bd P. de Coubertin

Cher(x) collègue,

Dans nos échanges avec les collègues, nous constatons que l'une des conséquences du nouveau management public est la mise à mal des collectifs dans les collèges et les lycées du département. Ceci est préjudiciable à l'exercice de nos missions en réduisant notre liberté dans l'organisation de notre travail. Ainsi nous nous retrouvons individuellement soumis à des injonctions qui vont contre notre conception de nos missions et orientent de l'installation.

Nous avons donc décidé de proposer un stage pour créer les conditions d'une réappropriation individuelle et collective de notre liberté pédagogique et de l'organisation de notre travail.

N'hésitez donc pas à venir à plusieurs d'un même établissement !

Sujets abordés :

- Conseil d'administration**
Être efficace en CA pour agir sur l'organisation de l'établissement.
- Décider ensemble**
Trouver de nouvelles manières de décider ensemble pour permettre l'autonomie de chacun.
- Intervenir en réunion**
Revoir notre façon de nous réunir, de communiquer, et de nous mobiliser dans différentes situations.
- Section syndicale**
S'organiser localement en tenant compte des contraintes existantes.
- Conditions de travail**
Protéger sa santé et se sentir en sécurité.

Pour participer à ce stage, vous serez obligatoirement libéré de vos cours sans obligation de rattrapage et avec maintien du traitement (droit à formation syndicale : 12 jours par an).

Chaque enseignant syndiqué ou non peut participer à cette journée. Pour cela, il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence de droit (voir verso) **avant le 28 octobre** auprès de votre chef d'établissement et d'envoyer **avant le 28 octobre** le bulletin d'inscription par courrier ou mail au SNES 58 (snes-58@sjon.snes.edu).

Tract de présentation du stage.

N'hésitez pas à le reproduire et à le transmettre à vos collègues.

Chaque enseignant syndiqué ou non peut participer à cette journée (chaque fonctionnaire et non titulaire a droit à 12 jours de formation syndicale par an). Pour cela il suffit de :

- déposer la demande d'autorisation d'absence de droit **avant le 22 octobre** auprès de votre chef d'établissement (donc avant les vacances d'automne) :

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/odt-251e4.svg>

Modèle de demande d'autorisation d'absence (modifiable)

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Modèle de demande d'autorisation d'absence (pdf)

- et d'envoyer le bulletin d'inscription par courrier (cf bulletin ci-dessous) ou mel à snes-nievre@dijon.snes.edu (cliquer sur l'adresse pour ouvrir un mel d'inscription dans votre logiciel de courrier électronique)

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Bulletin d'inscription

A renvoyer au SNES-FSU 58 (snes-nievre@dijon.snes.edu ou Bourse du travail, Bd P. de Coubertin, 58000 Nevers) dès le dépôt de la demande d'autorisation d'absence.